

ECONOMIE, ENTREPRISES, SOLIDARITÉ

Covid-19 : de nouvelles mesures pour soutenir l'économie locale

Mis en ligne le **vendredi 27 mars 2020**

La crise sanitaire actuelle est aussi une crise économique. Brest et Brest métropole mettent en place des aides et un accompagnement à destination des acteurs économiques de leur territoire.



Face aux impacts économiques engendrés par l'épidémie de Covid 19, en complément des mesures annoncées par le gouvernement, Bpifrance, la Région Bretagne, la ville de Brest et Brest métropole ont mis en place des dispositifs d'accompagnement et d'aide aux acteurs économiques locaux. **En coopération avec les chambres consulaires (CCIMBO, CMA et Chambre d'Agriculture), ville et métropole mettent à disposition un [guide pratique des mesures pour soutenir le monde économique local](#), à télécharger sur ce site.**

Exonérations et reports de paiement

A compter de ce jour et durant la période de confinement, la ville de Brest exonère également les professionnels :

- > de droits de terrasse
- > de redevance d'occupation du domaine public pour les taxis

Par ailleurs, la ville de Brest, Brest métropole, Sempi et SPL des Capucins **reporteront, sur demande, les loyers des petites entreprises en difficulté** (commerçants, artisans, entreprises associatives) qu'ils hébergent

petites entreprises en difficulté (commerçants, artisans, entreprises, associations) qui ne hébergent.

De plus, Brest métropole reporte immédiatement le paiement des loyers des jeunes entreprises hébergées dans ses pépinières.



Initialement prévue pour les entreprises qui ont fait l'objet d'une interdiction d'accueil du public ou ont perdu plus de 70% de leur chiffre d'affaires en mars 2020 par rapport à mars 2019, l'aide de solidarité s'adressera dès le 3 avril aux entreprises dont le chiffre d'affaires baisse de plus de 50%. Les demandes d'aides financières dans le cadre du « Fonds de solidarité pour les entreprises, indépendants, entrepreneurs » sont désormais disponibles sur : <https://www.impots.gouv.fr/portail/>



Un dispositif de soutien très large

Pour rappel, Brest métropole et la ville de Brest ont déjà mis en place depuis le 12 mars les dispositions suivantes :

- Report du paiement de la **taxe de séjour** afin de soulager la trésorerie des professionnels de l'hébergement ;
- **Annulation des pénalités de retard** pour les entreprises bénéficiaires de marchés publics de la ville de Brest et de Brest métropole et dont la réalisation est impactée par l'épidémie ;
- **Maintien des subventions** de la ville de Brest et de Brest métropole aux manifestations annulées (culture, sport, tourisme, ...).

Un service à l'écoute

Afin d'accompagner les chefs d'entreprises et professionnels, les agents du service Relations Entreprises répondent à leurs questions et les conseillent dans les démarches à accomplir pour bénéficier des mesures exceptionnelles prises par le gouvernement (chômage partiel, report des échéances sociales et/ou fiscales...).

Contact : 02 93 33 50 50 / relations-entreprises@brest-metropole.fr



La **Région Bretagne** a par ailleurs adopté des mesures spécifiques pour soutenir les associations et le monde économique.

De plus, pour aider les entreprises à surmonter les difficultés, BPI France a activé un plan de soutien à destination des TPE et PME touchées. Les entreprises peuvent se renseigner directement sur ces mesures exceptionnelles destinées à les soutenir, grâce au nouveau numéro vert mis en place :

0 969 370 240.

La **CCIMBO** a également annoncé la mise en place d'un numéro vert pour répondre aux questions des entrepreneurs :

0800 74 09 29.

Ce centre d'appel est ouvert du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h.



- Facebook
- Twitter
- E-Mail
- Viadeo
- LinkedIn
- Pinterest



RETOUR À LA LISTE





HÔTEL DE METROPOLE

24, rue Coat-ar-Guéven - CS 73826
29238 BREST CEDEX 2
Tel. : 02 98 33 50 50
www.brest.fr

Accueil au guichet :

Lundi au Vendredi : 7h45 à 18h30 (17h30 pendant les vacances scolaires)
Accueil téléphonique au 02 98 33 50 50
Lundi au Vendredi : 8h /18h
Samedi 8h30/12h30

Hôtel de ville de Brest

2, rue Frézier - CS 63834
29238 Brest cedex 2
Tel. : 02 98 00 80 80
www.brest.fr

Accueil téléphonique :

02 98 00 80 80
Lundi au Vendredi de 8h à 18h
Samedi de 8h30 à 12h30